

## « Auteurs en classe » : Les droits et les devoirs de l'auteur et de l'enseignant

Autrice, auteur, vous avez décidé de rejoindre le programme « Auteurs en classe » ? Enseignante, enseignant, vous envisagez d'accueillir une autrice ou un auteur dans votre classe ? Bravo, vous êtes sur le point de vous engager dans une belle aventure. Le Service général des Lettres et du Livre vous en remercie chaleureusement.

Afin de favoriser les bonnes conditions de la rencontre en classe, chacune et chacun d'entre vous prendra en compte tous les points d'attention ci-dessous.

### 1. L'engagement des autrices et auteurs

#### Conditions générales

##### 1. Adhérer au programme personnellement

Pour participer au programme « Auteurs en classe », vous adressez vous-même une demande motivée par courriel à [auteurenclasse@cfwb.be](mailto:auteurenclasse@cfwb.be). Intégrer le programme est également possible sur proposition d'un enseignant qui souhaite vous inviter pour une rencontre en classe.

Aucune suite ne sera réservée à une demande émanant de votre maison d'édition.

Les conditions d'intégration au programme sont détaillées sur le site Objectif plumes, rubrique [Foire aux questions](#).

##### 2. Démarcher dans les écoles est interdit

La Fédération Wallonie-Bruxelles et à travers elle, le Service général des Lettres et du Livre, assure la promotion de ses activités et programmes. Vous vous engagez donc à respecter ce principe : si l'autopromotion via la presse, les médias – y compris les réseaux sociaux – est admise, le **démarchage** auprès des enseignants, des écoles ou des pouvoirs organisateurs **n'est pas autorisé**.

##### 3. Respecter la chaîne du livre

La vente de livres aux classes concernées doit impérativement passer par les librairies et non directement par vous ou votre éditeur. Ceci permet de respecter la chaîne du livre et ses acteurs. L'emprunt en bibliothèque est par ailleurs encouragé.

##### 4. Intervenir hors de sa propre classe, de sa propre école et des écoles du même PO

Pour les autrices et auteurs qui enseignent : « Auteurs en classe » ne couvre pas votre intervention dans des classes de l'école où vous enseignez et dans les classes des écoles appartenant au même PO.

##### 5. Ne pas demander de défraiement complémentaire à l'école

Aucun défraiement complémentaire ne pourra être demandé à l'école par l'auteur. Tout achat de matériel nécessaire pour un atelier d'écriture ou de techniques graphiques sera à charge de l'école et annoncé avant l'activité. Ces frais resteront modiques.

#### Avant la rencontre

##### 1. Respecter ce qui a été convenu avec l'enseignant ou l'enseignante

Vous vous engagez à établir et à respecter les modalités de la rencontre avec l'enseignant qui vous reçoit (objectifs, matériel nécessaire, horaires, mode de déplacement...). Ces modalités doivent agréer toutes les parties (invité·e / enseignant·e / direction de l'école ou de la structure / élèves) ;

##### 2. Respecter le projet de l'enseignant ou de l'enseignante

La rencontre doit être préparée afin d'être en adéquation avec le projet de l'enseignant ;

##### 3. Disposer du matériel nécessaire

Vous disposez du matériel nécessaire, comme par exemple un exemplaire du ou des livre(s) dont vous allez parler, des brouillons, esquisses, chemins de fer, photos ou archives utiles au propos et illustrant votre démarche de création et votre façon de travailler ;

##### 4. Être à l'heure

Les horaires sont respectés (heure d'arrivée et de départ) ;

##### 5. Respecter la charte de l'édition professionnelle

Les ouvrages lus doivent avoir été publiés chez un éditeur professionnel, selon les principes de la Charte relative à l'édition professionnelle<sup>1</sup>. L'ouvrage choisi pour la rencontre doit donc être disponible en prêt et/ou à la vente en librairie, en nombre suffisant pour les besoins de la classe concernée. Il doit pouvoir être commandé par les librairies et les bibliothèques dans un délai convenable pour la rencontre.

##### 6. Prévenir « Auteurs en classe » en cas d'empêchement

Si pour une raison indépendante de votre volonté, la rencontre devait être annulée ou reportée, vous avertissez immédiatement l'école puis l'équipe d'« Auteurs en classe » via l'adresse [auteurenclasse@cfwb.be](mailto:auteurenclasse@cfwb.be), afin de corriger les données administratives.

#### Après la rencontre

##### 7. Envoyer sa déclaration de créance

L'auteur s'engage à renvoyer sa déclaration de créance complétée dans le mois qui suit la rencontre en classe via l'adresse [AEComptabilite@cfwb.be](mailto:AEComptabilite@cfwb.be) .

### 2. Quels sont les droits des autrices et auteurs invités ?

1. Vous êtes libre de décliner l'invitation de l'enseignant.
2. Vous êtes libre de quitter le dispositif « Auteurs en classe » et de le réintégrer en fonction de vos disponibilités. Vous prenez contact avec l'équipe d' « Auteurs en classe » afin de désactiver ou de réactiver votre profil d'intervenant.
3. Vous pouvez mettre en avant votre participation au programme « Auteurs en classe » sur votre site ou vos réseaux sociaux. Vous veillerez cependant à respecter le droit à l'image des enfants ou des adolescents rencontrés. Pour ce faire, vous collecterez l'autorisation spécifique des responsables légaux, ou évitez que les visages des élèves soient directement visibles sur la photo.
4. Vous êtes en droit de recevoir de la part de l'enseignant qui vous accueille une information complète, claire et suffisante pour que vous puissiez préparer correctement votre visite (nombre d'élèves, œuvre(s) lue(s), lieu et horaire de la rencontre, matériel à disposition, niveau de préparation des élèves, organisation des déplacements notamment dans le cas de transports en commun...).

<sup>1</sup> La charte est consultable et téléchargeable sur le site de la Promotion des lettres, via le lien [La charte de l'édition professionnelle | Langues, Lettres & Livre - Langues, Lettres & Livre](#)

5. Votre rémunération est de 75 € TTC par heure ou par période de cours. Vos déplacements seront remboursés sur base de votre ticket de transports en commun ou par un défraiement forfaitaire de 0.4421 €/km en cas de déplacement avec votre véhicule. Les déplacements à vélo sont remboursés 0.35€ / km.<sup>2</sup>
6. Pour des raisons environnementales, nous encourageons les autrices et les auteurs à recourir prioritairement aux transports en commun et au covoiturage pour se rendre sur le lieu de la rencontre.
7. Les frais de déplacement ne peuvent excéder le montant total des interventions en classe de la journée.

### **3. L'engagement des enseignantes et enseignants**

#### **Avant la rencontre**

##### **1. Formulaire de demande**

Vous complétez vous-même le formulaire de demande en ligne sur Objectif plumes au moins 3 semaines avant la rencontre. Les rencontres doivent être complétées et introduites par un enseignant. Les demandes introduites après la rencontre seront refusées.

##### **2. Lecture de l'œuvre**

Vous veillez à ce que le ou les ouvrages autour desquels s'articule la rencontre aient été lus par vos élèves ; des questions sont préparées à propos de cette lecture, sur la démarche de création, sur les interprétations et pistes de lecture, sur les métiers du livre. Vous analysez en classe un ou plusieurs extraits, analyse dont pourront faire part vos élèves lors de la rencontre.

##### **3. Réalisations des élèves autour de l'œuvre lue**

Vous pouvez élargir le champ de la réflexion et présenter à l'auteur des travaux et productions réalisés par vos élèves suite à la lecture de l'ouvrage. Ces réalisations peuvent enrichir encore la discussion. Il s'agit par exemple de journaux de lecture, amplifications, réalisations audio ou vidéo, lecture d'extraits, productions artistiques sous diverses formes.

##### **4. Accueil de l'auteur**

Vous mettez un point d'honneur à recevoir l'auteur dans votre classe : les horaires seront clairement définis, l'accès à l'école expliqué, le matériel à disposition, détaillé. Le profil des élèves, leur option et les objectifs pédagogiques auront été explicités.

##### **5. Communication d'éventuels changements**

Vous informez avant la rencontre l'équipe d'**« Auteurs en classe »** de toute modification apportée au projet.

##### **6. Collaboration avec l'équipe « Auteurs en classe »**

Vous vous engagez à donner à la coordinatrice du programme **« Auteurs en classe »** libre accès à la rencontre si la demande vous en est faite.

#### **Pendant la rencontre**

##### **1. Votre présence dans la classe**

Vous restez dans votre classe tout au long de la rencontre.

Vous êtes médiateur de la rencontre.

#### **Rappel : 5 étapes pour inviter un auteur en classe :**

- L'enseignant choisit un auteur, répertorié comme disponible pour **« Auteurs en classe »** dans Objectif plumes.
- Il contacte l'auteur et lui soumet son projet de le recevoir dans sa classe sur base de la lecture d'un ou plusieurs livres. Ensemble, ils conviennent d'une date et d'un horaire de rencontre.
- L'enseignant introduit un dossier de demande de soutien financier auprès d'**« Auteurs en classe »** via le formulaire en ligne. Ce dépôt de dossier doit être fait au moins 3 semaines avant la rencontre.
- Une fois la validation reçue, l'auteur et l'enseignant préparent la rencontre.
- Au plus tard un mois après la rencontre, l'auteur transmet sa déclaration de créance à **« Auteurs en classe »**.

Je déclare avoir pris connaissance du document et des différents engagements qui concernent ma participation au programme **« Auteurs en classe »**.

En tant qu'autrice ou auteur intervenant / en tant qu'enseignante ou enseignant invitant, je m'engage à le respecter<sup>3</sup>,

« Lu et approuvé »

Nom + prénom (+ pseudo)

Date + signature

<sup>2</sup> Tarifs établis selon les barèmes du secteur, applicables dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

<sup>3</sup> Le Service général des Lettres et du Livre se réserve le droit de retirer l'accès au programme **« Auteurs en classe »** à tout auteur ou enseignant qui ne respecterait pas les consignes formulées dans le présent document.